

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

**D E P A R T E M E N T
H E R A U L T
A R R O N D I S S E M E N T
L O D E V E**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 Décembre 2018

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/12/01

L'an deux mille dix huit et le vingt décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de la convocation	11/12/2018
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 19	Pour : 24
Absents : 02	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 1

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mme BORGNAT Géraldine à Mr VALERO Claude
- Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mr GASC Georges à Mr ENGELVIN Gérard
- Mme GASPARD Chantal à Mme RICARD Christine
- Mme GUERIN Audrey à Mme AMMARI Hanane
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr DUPONT Laurent

Objet : Politique de développement et de valorisation Bourgs Centres « Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » : dossier de pré-candidature

Monsieur le Maire expose :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181220-2018-12-01-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

Considérant la politique de développement et de valorisation Bourgs Centres «Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée», la ville de PAULHAN souhaite pouvoir établir un contrat cadre Bourgs Centres « Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée ».

Ce contrat-cadre vise à soutenir l'investissement public local dans le but de :

- répondre aux enjeux économiques et sociaux des territoires ruraux et périurbains de la Région Occitanie ;
- renforcer l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines afin de répondre aux attentes des populations dans les domaines du cadre de vie, du logement, de l'accès aux services de l'emploi.

Dans le cadre d'une démarche transversale de transition écologique et énergétique, il prend en compte les thématiques suivantes :

- Qualification du cadre de vie : entrées de ville, espaces publics, patrimoine, aménagements paysagers,... ;
- Habitat : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, nouvelles formes d'habitat,... ;
- Offre de services : santé, enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels... ;
- Mobilité : intermodalité, cheminements doux,... ;
- Développement économique : maintien du commerce en centre-ville, halles de marché, nouvelles activités artisanales et commerciales, tiers lieux, espaces collaboratifs, développement de l'offre touristique,... ;
- Initiatives innovantes et expérimentales.

La définition de la convention-cadre nécessite préalablement le dépôt d'un dossier de pré candidature présentant :

- le diagnostic concerté du centre-bourg
- l'identification des enjeux et les leviers indispensables au renforcement de l'attractivité du Bourg Centre.
- Il définit la vision prospective à moyen et long termes du cœur de ville et du bassin de vie
- Il définit une stratégie de développement et de valorisation : priorités d'actions et thématiques.

Le dossier de pré candidature sera examiné par la Région et fera l'objet d'un avis pouvant comprendre d'éventuelles préconisations à prendre en considération.

Ces préconisations devront ensuite être prises en compte lors de la phase d'élaboration du projet de développement du bourg centre qui se traduira par un programme d'actions pluriannuel soumis à contractualisation sur la période 2018-2021 avec la Région.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est d'obtenir des financements complémentaires. L'étude de valorisation et de développement des Bourgs Centres est conduite par le Pays Cœur d'Hérault en partenariat avec les Communautés de Communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontois et du Lodévois & Larzac.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 24 voix Pour, 1 Abstention,

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181220-2018-12-01-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

- Approuve la pré-candidature de la Ville de PAULHAN,
- Autorise et mandate Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181220-2018-12-01-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019